

## 19.1 : CATEGORIE U14

⇒ FILLES et GARCONS nés en 2012 et 2013

### 19.1.1 : CALENDRIER COURSES NATIONALES

✓ **CHAMPIONNATS de France U14 “BEN’J”  
TROPHEE CAISSE D’EPARGNE-LANGE-ANDROS**  
Alpe d’Huez, Vaujany, Les Deux Alpes : 16 au 19 mars 2026  
• GS – SL – SG.

✓ **COQS D’OR – LES Ménuires** : 25 au 28 mars 2026

Détails : Voir [règlement spécifique du Coq d’Or](#)

### 19.1.2 : CALENDRIER COURSES INTERNATIONALES

- TROFEU BORRUFA (Vallnord-Arcalis-AND) Participation des Comités des Pyrénées sur demande auprès du Responsable Développement National Jeunes.
- 26 au 29 mars 2026 : YOUNG FIS CITIZEN CUP (Pra Loup-Le Sauze) Participation coureurs à statut citadin.
- 31 mars et 03 avril 2026 : MEMORIAL H. SCARAFFIOTI (Val d’Isère-FRA).
- WHISTLER CUP (CAN) Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du Responsable Développement National Jeunes.
- INGEMARTROFEN TARNABY (SWE) Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du Responsable Développement National Jeunes.

○ **Documents officiels :**

- Les coureurs doivent être en possession :
  - 1 De leur licence compétiteur valide pour la saison en cours.
  - 2 Pièce d’identité du mineur : carte d’identité ou passeport
  - 3 Formulaire d’autorisation de sortie du territoire signé par l’un des parents titulaires de l’autorité parentale
  - 4 Photocopie du titre d’identité du parent signataire (Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l’autorisation de sortie du territoire d’un mineur non accompagné par un titulaire de l’autorité parentale)
  - 5 D’une [autorisation parentale](#) ou du représentant légal pour les contrôles antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin notamment)
  - 6 De la déclaration des athlètes signée par les parents pour pouvoir participer à des compétitions internationales enfants FIS.
- Pour tout renseignement prendre contact avec :  
Christian MEYER (*Responsable Développement National Jeunes*) - (Tél. : 0667153579).

## 19.2 : CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 "BEN'J"

### 19.2.1 : QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS :

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs FILLES et GARCONS nés en 2012 et 2013, licenciés et sélectionnés par leur Comité de Ski.
- Les inscriptions devront impérativement être faites sur le Web FFS 48 heures avant le 1<sup>er</sup> comité de course
- Si lors d'une épreuve du Championnat de France U14, un coureur de nationalité étrangère est vainqueur, il recevra les récompenses attribuées au vainqueur mais il ne pourra pas avoir la médaille de Champion de France.

### 19.2.2 : PARTICIPATION DE COUREURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Sont concernés les coureurs :

Licenciés dans leur fédération telle qu'ANDORRE et MONACO

Titulaires d'une licence Carte Neige « Compétiteur » dans un club FFS, pour les autres.

- La participation de ces coureurs est soumise à une demande officielle auprès de la Direction Technique Nationale de la part des fédérations nationales de MONACO et d'ANDORRE et des comités de ski pour les autres.
- Les athlètes étrangers licenciés dans un club français seront retenus dans les quotas de leur Comité.

### 19.2.3 : QUOTAS DE PARTICIPATION

<b>COMITES</b>	<b>QUOTAS HOMMES 25/26</b>	<b>QUOTAS DAMES 25/26</b>
<b>AP</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<b>AU</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>CA</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>DA</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>IFNO</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>MB</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<b>MJ</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>MV</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>PE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>PO</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>SA</b>	<b>40+2</b>	<b>40+1</b>
<b>GIRSA</b>	<b>Sur Demande</b>	<b>Sur Demande</b>
<b>CIT</b>	<b>Sur Demande</b>	<b>Sur Demande</b>
<b>Club Org</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>ESF</b>	<b>Sur demande</b>	<b>Sur demande</b>
<b>ANDORRE (Voir 19.2.2)</b>	<b>Sur demande</b>	<b>Sur demande</b>
<b>Nations autres (Voir 19.2.2)</b>	<b>Sur demande</b>	<b>Sur demande</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>122</b>

#### 19.2.4 : GESTION DES QUOTAS ET REMPLACANTS

- Les remplacements ne sont pas autorisés pendant les épreuves (sauf exception en cas de blessure ou de maladie sur place)
- Les comités membres du GIRSA seront représentés officiellement par une seule personne lors des réunions de chefs d'équipes. Le nom de cette personne devra être communiqué en temps utile au Responsable Développement National Jeunes par le responsable sportif du GIRSA.

#### 19.2.5 : ORDRES DE DEPART

- Tirage au sort à la mêlée pour le SG.
- Tirage au sort pour le SL ou le GS avec ordre des départs suivant :

→ Pour la première épreuve technique :

>> M1 : Tirage au sort à la mêlée.  
 >> M2 : Ordre des départs de la M1 de la 1<sup>ère</sup> épreuve inversée.

→ Pour la seconde épreuve technique : « Le tirage au sort de la première épreuve est conservé ».

>> M1 : Milieu / fin – début / milieu.  
 >> M2 : Milieu / début – fin / milieu.

Les coureurs n'étant pas classés à l'issue la 1<sup>ère</sup> manche (abandons ou disqualifiés) sont autorisés à prendre le départ de la seconde manche.

### ORGANISATION 2026

	SG	GS	SL
Lundi 16/03	Alpe d'Huez ENT H	Vaujany Dames	
Mardi 17/03	Alpe d'Huez Hommes		Les Deux Alpes Dames
Mercredi 18/03	Alpe d'Huez ENT D	Vaujany Hommes	
Jeudi 19/03	Alpe d'Huez Dames		Les Deux Alpes Hommes

#### 19.2.6 : MATERIEL TECHNIQUE

- Utilisation de la même paire de ski pour le GS.  
 (Les skis d'échauffement sont autorisés)
- Taille des skis limitée à **205 cm** pour le SG
- Taille minimale des skis pour toutes les disciplines : 130 cm
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.

#### A- Recommendations :

La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales et liées à la santé des utilisateurs, INTERDIT d'utiliser les fart fluorés (HF LF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

En outre, le règlement de l'UE interdit la production, le commerce et l'utilisation de certaines cires fluorées contenant C8/PFOA.

La Commission Nationale du Ski Alpin recommande fortement l'utilisation des collants cut resistant dès cette saison 2026 comme le prévoit le [règlement national ski alpin](#).

**B- Interdiction :**

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse. L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

**C- Sanctions :**

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

**19.2.7: DESIGNATION DES TRACEURS**

- Le Responsable Développement National Jeunes désignera les traceurs pour l'ensemble des 1<sup>ères</sup> manches en accord avec le club organisateur.
- Les traceurs des 2<sup>nd</sup> manches désignés par leur coordonnateur de région seront tirés au sort par le Responsable Développement National Jeunes, exclusion faite des entraîneurs du comité organisateur.

**19.2.8 : CLASSEMENT GENERAL :**

Pas de classement général.

**19.2.10 : PARTICIPATION A DES COUPES D'ARGENT**

Voir règlement Alpin : « [Conditions de participations](#) » - (Épreuves C.A. (U12-U14-U16))

**Rappel de la règle en cas d'un piquet enfourché :**

Si un coureur enfourche un piquet, **il doit sortir du tracé et s'arrêter**. En cas de non-respect de cette règle (article 629 et 661 du RIS), le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2<sup>ème</sup> manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

**Application de la règle du « STOP AND GO » en slalom (RIS 614.2.3).**

## 19.2.11 : QUOTAS pour l'épreuve de Géant du COQ D'OR

	QUOTAS - COQ D'OR Année d'âge 2012-2013		QUOTAS - COQ D'OR Année d'âge 2014-2015	
COMITES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES
<i>AP</i>	8	8	8	8
<i>AU</i>	2	2	2	2
<i>CA</i>	5	5	5	5
<i>DA</i>	8	8	8	8
<i>IFNO</i>	2	2	2	2
<i>MB</i>	20	20	20	20
<i>MJ</i>	4	4	4	4
<i>MV</i>	4	4	4	4
<i>PE</i>	4	4	4	4
<i>PO</i>	2	2	2	2
<i>SA</i>	20	20	20	20
<i>GIRSA</i>	2	2	2	2
<i>CLUB ORG</i>	1	1	1	1
<i>CIT</i>	1	1	1	1
<i>ESF</i>	-	-	-	-
<i>ANDORRE (Voir 19.2.2)</i>	2	2	2	2
<i>Nations autres (Voir 19.2.2)</i>	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>85</b>
	<u>Rappel</u> : Ces quotas sont valables pour l'accès à la finale du Coq d'Or			

## CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 'BEN'J'

### ARTICLE 1 : APPELLATION

**« CHAMPIONNATS de FRANCE U14 'BEN'J»**  
**TROPHEE CAISSE D'EPARGNE »**  
**Avec le soutien de LANGE et ANDROS »**

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'EPARGNE RHONE – ALPES est le partenaire officiel de l'événement
- Les sociétés LANGE et ANDROS, sont les autres partenaires du Championnat de France U14.
- Ces 3 sociétés bénéficient de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" du Championnat de France U14.

### ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U14.

### ARTICLE 3 : BUTS

- Proposer aux jeunes skieurs de cette catégorie une confrontation nationale dans différentes disciplines (SG -GS – SL)

### ARTICLE 4 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE RHONE – ALPES est le partenaire officiel de l'événement
- Les sociétés LANGE et ANDROS, sont les autres partenaires du Championnat de France U14.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de toutes autres sociétés concurrentes aux partenaires officiels.

#### Dossards

- Pour chaque étape, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvreurs répartis sur des râteliers dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.
- Pour les podiums, les 3 premiers coureurs devront porter les dossards du partenaire officiel.

### ARTICLE 5 – CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Au minimum une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié, doit être organisée durant le Championnat de France au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de cette remise des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'EPARGNE, LANGE et ANDROS est obligatoire.

## ARTICLE 6 – CLASSEMENTS TROPHEES DOTATION

- Un Classement individuel sera réalisé après les deux épreuves techniques sur le principe d'un **Combiné Alpin Technique** (meilleure manche de SL et meilleure manche de GS par les points courses). Le titre de Champion/ne de France U14 Combiné sera attribué sur ce classement. Les 10 premiers/ères seront récompensés/es.
- Un Classement par **Équipe Comité** sera réalisé après le SG (2 meilleures filles et 2 meilleurs garçons par Comité par les points courses). Le titre de Champion/ne de France U14 par équipe sera attribué sur cette épreuve. Les quatre premières équipes seront récompensées.
- Un classement individuel sera réalisé sur chaque épreuve technique et les 5 premiers athlètes seront récompensés/es. Aucun titre de Champion de France U14 ne sera attribué sur ces épreuves individuelles.
- Les logos CAISSE D'EPARGNE, LANGE et ANDROS doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.
- Un lot de participation sera remis à tous les athlètes retenus/es sur cet évènement.

## ARTICLE 7 – PREPARATION et MISE A DISPOSITION DES PISTES/MATERIEL

- Le Comité d'organisation est tenu de proposer à tous les participants, la possibilité de faire du ski libre sur la piste de compétition du super G ou de programmer en amont les épreuves de GS si celles-ci se déroulent sur la même piste.  
Pour la journée d'entraînement et pour les compétitions, les remontées mécaniques donnant accès aux pistes de course seront gratuites. Le volume journalier de gratuités à prévoir est de 400 forfaits/Jour. (Coureurs et entraîneurs)
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel.
- Certaines épreuves (SG) nécessitent un modelage de la piste à l'aide d'engins de damage dont l'organisateur doit pouvoir disposer en accord avec les services des pistes concernés.
- Pour les épreuves de SL, utilisation obligatoire de grands piquets pour les deux manches. Préférence Ø 25mm/maxi = Ø 27mm

## ARTICLE 8 - COUVERTURE MEDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.
- Les épreuves seront diffusées en [Live](#) sur le site internet de la FFS.

## ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré.
- La Fédération Française de Ski assurera également l'acheminement des dossards et des banderoles auprès de l'organisateur.
- Une subvention de 2000.00 € sera versée par la CAISSE D'EPARGNE RHONE -ALPES à l'organisateur des Championnats de France U14 "BEN'J"

## ARTICLE 10 – PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement du DT sont pris en charge par la FFS et ses frais d'hébergement par l'organisateur.